

Conseil municipal du 30 mai 2024
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AMOUR, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie VAUCHER, Maire.

Convocation et affichage du 23 mai 2024

Etaient présents : Mesdames FOURNIER, HEIDFELD, MAZZOLA, OVISTE, PERNODET, VAUCHER, Messieurs ARBILLAT, BEAUVE-RECORDON, BERTHET, FION, GUYON, OZBAKIR, PILLON, SERRIERE, TIMONIER.

Etaient absents excusés : Mme FAUSSURIER (pouvoir donné à Mme MAZZOLA), Mme GALLET (pouvoir donné à M. BEAUVE-RECORDON)

Absents : M. MIMOUNE, Mme BABAD

Secrétaire de séance : Monsieur Quentin ARBILLAT

.....
Madame le Maire remercie les Conseillers Municipaux présents.

I- Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur ARBILLAT est nommé secrétaire

II- Approbation procès-verbal conseil municipal du 27 mars 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

III- Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal

- 1- 30/04/2024 : vente HILBIG DUFOUR/ ORFEUVRE Terrain cadastré AN 112-114, 13 rue du Plateau, Allonal, d'une superficie totale de 2073 m²
- 2- 30/04/2024 : vente JANDOT COQUELIN / DENNLER. Terrain cadastré AN 72-73, 14 rue du Plateau, Allonal, d'une superficie totale de 1011 m²
- 3- 30/04/2024 : vente GROSBON / ARBAOUI. Terrain cadastré ZE 70-71-172, Sous les Vignes, d'une superficie totale de 33451 m²
- 4- 30/04/2024 : vente SCI LES JONQUILLES / FINAMUR SA ; terrain cadastré ZB 370, Champs Pelletier, d'une superficie totale de 143 m²
- 5- 30/04/2024 : vente ROATTINO LEROY / NOVELLI. Terrain cadastré AK 123-124, 2 rue Georges Clémenceau, d'une superficie totale de 148 m²
- 6- 30/04/2024 : vente DEMICHELI / LAHEMADE GILET. Terrain cadastré AK 494-492, 9 rue Sainte Marie, d'une superficie totale de 426 m²
- 7- 30/04/2024 : vente CTS HUDRY / PICHARD. Terrain cadastré AL 92, 12 rue Ferdinand Fillod, d'une superficie totale de 993 m²

IV – Affaires générales

1. transfert de la police de publicité extérieure (annulation délibération de janvier) DE2024-05-027

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Madame le maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024, la compétence de police de publicité (jusque- là exercée par le Préfet), est décentralisée et que les maires sont devenus compétents sur leur territoire. La loi prévoit que ce pouvoir de police est transféré automatiquement, à compter du 1^{er} juillet 2024, au président de l'EPCI, dès lors que celui-ci a la compétence en matière de PLU. Les maires disposent toutefois de la possibilité de s'opposer avant le 30 juin 2024

à ce transfert automatique. Ainsi par délibération du 25 janvier 2024, le conseil municipal s'était opposé au transfert automatique de la compétence au Président de la CCPJ.

Par courrier du 3 avril 2024, le Préfet nous précise que les pouvoirs de police en matière de publicité relevant des prérogatives du maire, il n'appartient pas aux membres du conseil municipal de délibérer en la matière. Par conséquent, la délibération du 25 janvier 2024 est irrégulière et doit être retirée. La notification d'opposition par les maires peut prendre la forme d'un arrêté municipal ou d'un courrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

RETIRE la délibération DE20241003 du 25 janvier 2024

PREND note que l'opposition du Maire au transfert automatique sera formalisée par un arrêté

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

2. Zone d'accélération des énergies renouvelables – DE2024-05-028

Rapporteur : Delphine FOURNIER

Arrivée de Mme PERNODET et de M. GUYON à 19 h 50

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes. Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.

Dans ce contexte, Madame le Maire présente les zones identifiées par la commission urbanisme, réunie le 27 février, comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 20 mars 2024 au 19 avril 2024 selon les modalités suivantes : affichage sur le site internet de la commune, sur les panneaux d'information et via les réseaux sociaux avec mise à disposition d'un cahier de concertation à l'accueil de la mairie

Les zones concernées sont les suivantes :

Panneaux Photovoltaïques :

– sur toutes les toitures (sous réserve des prescriptions des Architectes des Bâtiments de France)

- au sol

- En Certez, parcelle ZE 101, environ 10 600 m²
- Décharge Piquand, parcelles ZD 72,73, 74, 182, environ 13 700 m²
- En Carlet, parcelles ZB 100, 120, environ 5 700 m²
- Parcelle ZD 139, environ 8 610 m²

– sur des ombrières implantées sur des espaces de stationnement

- Déchetterie, parcelle ZB 368, environ 3 600 m²
- Parking devant le tennis, parcelle AL 215 pour environ 440 m²
- Parking de la gare, parcelle AD107 pour 1717m²

Unités de production de chaleur Biomasse :

- Chaufferie collective, avenue de Franche Comté (parcelle AH 159)

Madame le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées ci-dessus.
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones au référent préfectoral et à la CCPJ
- VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

3. Désignation d'un représentant supplémentaire au conseil d'administration de l'EHPAD – DE 2024-05-029

Par délibération du 15 juillet 2020, le conseil municipal avait nommé 2 représentants au conseil d'administration de l'EHPAD de St Amour

L'EHPAD souhaiterait que la commune désigne un représentant supplémentaire

Madame le maire propose d'adjoindre Rachèle MAZZOLA aux 2 représentants déjà nommés (D. BERTHET et Richard FION)

Monsieur BEAUVE-RECORDON fait part de la candidature de Mme GALLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

- NOMME représentants supplémentaires au conseil d'administration de l'EHPAD Madame GALLET (titulaire) et Madame Rachèle MAZZOLA (suppléante)

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

V – Finances et Personnel

1. Tableau des emplois – DE2024-05-030

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la promotion d'un agent (d'adjoint technique à agent de maîtrise) et à l'augmentation d'amplitude d'ouverture de la piscine (de mai à septembre), il convient de mettre à jour le tableau des emplois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

Accepte la modification du tableau des emplois tels que proposée en annexe.

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

2. Tarifs piscine – DE 2024-05-026

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Madame le Maire propose au conseil de fixer les tarifs pour la piscine, tels qu'ils ont été présentés à la commission et à l'association du cercle des nageurs. De nouvelles prestations seront proposées (cours d'aquabike et d'aquagym). Les tarifs sont joints en annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de la piscine tels que proposés

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 2

3. carrefour des Amoureux et avenue de Nice – attribution du marché de maîtrise d'œuvre – DE2024-05-031

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Conformément à la délibération du 27 mars 2024, Madame le Maire rappelle qu'une procédure de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du carrefour des Amoureux et de l'avenue de Nice a été lancée le 9 avril 2024 pour une remise des offres fixée au 3 mai 2024.

Trois offres ont été réceptionnées

- JDBE
- SIDEC
- ABCD

Une demande de précisions et de négociation a été déposée avec une réponse attendue au 28 mai.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Madame le Maire propose de retenir le prestataire suivant : ABCD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le prestataire ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

4. Carrefour des Amoureux et avenue de Nice - Convention diagnostic archéologique – DE2024-05-032

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Franche-Comté n°2024/223 du 19 avril 2024, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie, que doit effectuer l'institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) de Franche comté, Madame le Maire présente au conseil le projet de convention relative à la réalisation de ce diagnostic. Elle précise que la mise en œuvre des mesures d'archéologie préventive prescrites constitue un préalable obligatoire à la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de fouilles préventives telle que proposée

NOTE qu'une redevance d'archéologie préventive sera dûe (montant non connue à ce jour)

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

VI – Questions et informations diverses

1. Informations sur les travaux en cours

Rapporteur : François GUYON/Lilian PILLON

Avenue Lucien Febvre : les marquages au sol sont en cours, les travaux d'enfouissement des réseaux secs ont été réceptionnés, la réception de l'installation du mobilier urbain est prévue pour fin juin. Les plantations seront réalisées à l'automne et le lycée est chargé de réaliser la main courante en remplacement de la ganivelle installée provisoirement. Des dossiers seront installés sur les bancs situés devant la maison de santé.

Départ de Monsieur PILLON à 20 h 30

Rue Lamartine : un canal en pierre a été découvert lors de travaux de drainage. Compte-tenu du mauvais état de ce canal, des travaux supplémentaires ont été engagés pour une remise en état.

2. Point sur le démarrage saison piscine et compte-rendu de l'AMO

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Le projet de réhabilitation de la piscine a fait l'objet d'une mise à jour de programme. L'Association des nageurs a été associée aux réunions de travail, menée par le Cabinet MAHAU dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ce programme comprend

- La rénovation des bassins extérieurs (inox)
- L'agrandissement de la pataugeoire avec splashpad
- La réfection et l'aménagement des plages
- La création de pédiluves aux normes PMR
- L'aménagement partielle des vestiaires (une partie des travaux faits en interne)
- Le remplacement des équipements de traitement d'eau
- L'agrandissement du local traitement d'eau
- La remise en état des façades de l'ancien bâtiment des bains municipaux

Option : banquette massante

Réfection toiture vestiaires et mise en place de panneaux photovoltaïques

Ce programme sera transmis au cabinet SAMBA, titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre. Date du début des travaux envisagée en septembre 2025. Recherche de financement en cours

3. Animations d'été

Rapporteur : Delphine FOURNIER

31 mai : spectacle à la chevalerie « les femmes savantes » (La lune à l'envers)

Présence du Chapiteau à Val-Sonnette du 17 mai au 16 juin 2021

1^{er} juin : Foire de la Chevalerie

7 juin : soirée percussions à la chevalerie (les heures joyeuses)

21 juin : fête de la musique avec l'école de musique

29 juin : vide grenier de l'EHPAD

Du 3 au 6 août : festival tout dehors

4. Point sur la révision allégée du PLU

Rapporteur : Valérie VAUCHER

L'enquête publique relative à la révision allégée du PLU se terminera le 3 juin à 17 h 00

Les permanences du commissaire enquêteur ont été programmées le 03/05, le 15/05, le 24/05 et le 03/06. Plus d'une vingtaine de personnes a été reçue.

Au terme de l'enquête publique et après avis du commissaire enquêteur, la révision devra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil communautaire (prévue en juillet)

5. Etude du réseau de chaleur

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Le rendu de l'étude sera présenté le 14 juin à 14 h 00. Tous les conseillers intéressés sont invités à cette présentation.

6. Formation d'été AMJ

Rapporteur : Valérie VAUCHER

L'AMJ invite les élus à la 6^{ème} université d'été – cloture des inscriptions le 10 juin 2024

6. Divers

Monsieur Philippe BEAUVE-RECORDON suggère d'organiser des « déambulations » dans les différents quartiers afin de recenser tous les « petits problèmes ». Madame le Maire n'y est pas opposée mais précise que tous les « petits problèmes » constatés par les uns et les autres peuvent être remontés directement aux services municipaux afin qu'ils y soient remédiés rapidement.

Au niveau de l'intercommunalité, les projets « salle des sports » dans l'ancien ALDI et l'installation d'un magasin ACTION sont avortés.

Le Maire



Valérie VAUCHER

Le secrétaire de séance

Quentin ARBILLAT

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 juillet

Fin de séance : 21 h 15

TARIFS PISCINE MUNICIPALE

A PARTIR DE LA SAISON 2024

INDIVIDUEL ET STRUCTURES NON RESSORTISSANTES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

	Adultes à partir de 16 ans	Enfants de 6 à 15 ans inclus	enfants moins de 6 ans
Entrée individuelle	4,00 €	2,00 €	gratuit
carte 10 entrées adultes/20 entrées enfant	30,00 €	30,00 €	
carte Saison	100,00 €	50,00 €	
	90 € si achetée avant juillet		
entrée sans bain	2,20 €		

A partir de 17 h 30 : demi-tarif

ACTIVITES

Cours aquagym -unité	12,00 €
Cours aquagym - carte 10 cours	80,00 €
Cours aquabiling-unité	14,00 €
Cours aquabilking 10 cours	120,00 €

SCOLAIRES et GROUPES

STRUCTURES RESSORTISSANTES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

école de St Amour	CP-CE1-CE2	2,00 €	refacturé à la communauté de communes
	CM	gratuit	
	maternelle	gratuit	
école de Balanod	CP-CE1-CE2	2,00 €	refacturé à la communauté de communes
	CM	2,00 €	
	maternelle	2,00 €	refacturé à la commune de Balanod
Autres écoles CCPJ		2,00 €	
centre de loisirs CCPJ		2,00 €	
Maison de l'enfance		2,00 €	
collège de saint Amour		gratuit	

BUVETTE (soda, eau) et GLACE 1,50 €

validé par délibération DE202405026 du 30/05/2024

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET				suceptibles d'être pourvu par voie contractuelle
Emplois	Nb	cat.	Grades ou cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant	
Service administratif				
D.G.S.	1	A	Cadre d'emploi des attachés	OUI
Accueil, service à la population	1	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	OUI
Finances	1	B/C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs	OUI
Secrétariat polyvalent	1	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	OUI
Services techniques				
Chef de service - conduite d'opérations	1	B	Cadre d'emploi des techniciens (poste vacant)	OUI
Responsable équipe technique et suivi travaux	1	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques ou agents de maîtrise	OUI
Responsable suivi du patrimoine	1	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques ou agents de maîtrise	OUI
Agent polyvalent qualifié	1	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques ou agents de maîtrise	NON
Agents polyvalents	8	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	OUI
16				
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
Piscine				
Responsable équipement et animation	1	A	Cadre d'emploi des Conseiller territorial des activités physiques et sportives - 17,5 H hebdomadaires annualisées	OUI
Entretien des locaux communaux				
Agents d'entretien	1	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques - 11 H hebdomadaires	OUI
Agents d'entretien	1	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques - 17 H 00 hebdomadaires	OUI
TABLEAU DES EMPLOIS SAISONNIERS DE MAI A SEPTEMBRE				
Surveillant de baignade	2	C	Grade des opérateurs des APS - 35 H 00 hebdomadaires	OUI
Agent accueil et entretien piscine	2	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques - 35 H 00 hebdomadaires	OUI
Agent polyvalent -travaux été	2	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques - 35 H 00 hebdomadaires	OUI

VU POUR ETRE ANNEXE A LA
DELIBERATION DE2024-05-030

Le Maire

